

Version du 26 juin 2026

POLITIQUE SPORTIVE REGIONALE ET REGLEMENT FINANCIER

LIGUE REGIONALE D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE (LENA)

ANNEE 2026 / 2027

SOMMAIRE

PREAMBULE	p3
I - LES LICENCES : TARIFS 2026/2027	p4
II - L' EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR) ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS	p5
1. INDEMNITÉS FORFAITAIRES	p5
2. FRAIS DE DÉPLACEMENT DES INTERVENANTS	p5
3. FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE L'ETR LORS DES STAGES	p5
4. PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE L'ETR : RÉUNIONS NATIONALES DE FORMATION	p6
III - LES COMPETITIONS REGIONALES : DROITS D'ENGAGEMENT ET RECOMPENSES	p6
IV - LES AIDES AUX TIREURS	p6
1. LES AIDES INDIVIDUELLES	p6
2. LES AIDES PAR EQUIPES	p7
3. LA FETE DES JEUNES	p7
4. LES CENTRES DE FORMATION FEDERAUX	p7
5. LA PARA ESCRIME	p8
6. PARTICIPATION AUX STAGES REGIONAUX	p8
V - LES AIDES A L'ARBITRAGE	p8
1. INDEMNITES D'ARBITRAGE	p8
2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE (CRA)	p9
3. VALORISATION DES ARBITRES DU « GROUPE ELITE »	p9
4. PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DES ARBITRES	p9
V - LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX	p10
VI - LES AIDES AU DEVELOPPEMENT	p10
1. AIDE A LA CREATION DE SECTIONS OU DE CLUBS	p10
2. AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES CLUBS ET DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES	p10
3. AUTRES AIDES ET DISPOSITIFS	p11
4. AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ORGANISATION : COMPÉTITIONS NATIONALES / INTERNATIONALES	p11
5. AIDE D'ÉQUIPE DE « BÉNÉVOLES POLYVALENTS ET MOBILES » (<i>EN COURS DE PREPARATION</i>)	p11
6. MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL	p11
VII - LES AIDES À LA FORMATION	p12
1. AIDE À LA FORMATION CONTINUE DES MAÎTRES D'ARMES	p12
2. AIDE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	p12
VI - PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS	p12
ANNEXE 1 : Formulaire de prise en charge de frais de déplacement	p13

PREAMBULE

Ce document, intitulé « **Politique sportive régionale et règlement d'intervention financier** », recense toutes les aides relatives aux actions de la politique régionale, validées par le comité directeur de la LENA.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il est indispensable de respecter :

-  La charte éthique et déontologie de la FFE
-  Le contrat d'engagement républicain
-  Les statuts de la FFE et de la LENA
-  Les demandes de la LENA (questionnaires, enquêtes...)

La LENA s'engage tout au long de l'année à soutenir les clubs par le biais de nombreuses aides (subventions, aides aux compétiteurs, accompagnements techniques, communication, formations, stages, etc.).

En retour, elle compte sur l'implication active de chacun dans la dynamique régionale, notamment à travers leur participation aux regroupements, compétitions, stages et démarches collectives comme réponse aux questionnaires.

Seules les structures affiliées à la FFE et les personnes licenciées en Nouvelle Aquitaine sont habilitées à percevoir les aides.

Les aides doivent être demandées par les bénéficiaires (club, tireur, arbitre, ATR, enseignant...) ; **elles ne seront pas versées automatiquement.**

Les demandes doivent être faites en remplissant toutes les conditions décrites dans le présent document et **en joignant les originaux des pièces justificatives.**

Pour des raisons comptables, **les demandes d'aides doivent être faites dans les délais impartis (cf. ; p12).** Si cette condition n'est pas remplie, l'aide ne pourra pas être versée au bénéficiaire.

I - LES LICENCES : TARIFS 2026/2027

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de la LENA du 04 avril 2026, **la part ligue de la licence, pour la saison 2026/2027, n'augmente pas**. La FFE ayant la délégation Para Escrime depuis janvier 2026ur deux nouvelles licences sont mises en place : HANDI LOISIR et HANDI COMPETITION.

A noter que la FFE a voté une augmentation de 1€ sur l'ensemble des licences.

☉ Affiliation des clubs :

Nombre de licenciés par club	Part fédérale	Part ligue	Total club (en €)
de 0 à 50 licenciés	70,00	12,00	82,00
de 51 à 150 licenciés	100,00	20,00	120,00
de 151 licenciés et +	130,00	20,00	150,00

☉ Différentes licences :

Catégorie	Année de naissance	Option	Part fédérale 2026-2027	Part ligue 2026-2027	Total licences club
Dirigeant		Option P	24,49	28,00	52,49
		Option O	25,00	28,00	53,00
		Option +	25,58	28,00	53,58
M5 et M7	Nés entre 01/01/2022 et après et Nés entre 01/01/2020 et 31/12/2021	Option P	19,49	14,50	33,99
		Option O	20,00	14,50	34,50
		Option +	20,58	14,50	35,08
M9	Nés entre 01/01/2018 et 31/12/2019	Option P	31,49	21,00	52,49
		Option O	32,00	21,00	53,00
		Option +	32,58	21,00	53,58
Arbitre		Option P	37,49	29,30	66,79
		Option O	38,00	29,30	67,30
		Option +	38,58	29,30	67,88
Tireur : M11 et +	Nés le 31/12/2017 et avant	Option P	37,49	29,30	66,79
		Option O	38,00	29,30	67,30
		Option +	38,58	29,30	67,88
Enseignants		Option P	37,13	28,20	65,33
		Option O	38,00	28,20	66,20
		Option +	40,76	28,20	68,96
LICENCES SPECIFIQUES 2026-2027					
SABRE LASER	Identique à tarif M11 et +	Option P	24,49	29,30	53,79
		Option O	25,00	29,30	54,30
		Option +	25,58	29,30	54,88
ESCRIME ARTISTIQUE	Identique à tarif M11 et +	Option P	24,49	29,30	53,79
		Option O	25,00	29,30	54,30
		Option +	25,58	29,30	54,88
NOUVELLES LICENCES SPECIFIQUES 2026-2027					
SANTE		Option P	12,99	10,50	23,49
		Option O	13,50	10,50	24,00
		Option +	14,08	10,50	24,58
HANDI LOISIR / HANDI COMPETITEUR		Option P	13,99 / 37,49	10,50 / 29,30	24,49 / 66,79
		Option O	14,50 / 38,00	10,50 / 29,30	25,00 / 67,30
		Option +	15,08 / 38,58	10,50 / 29,30	25,58 / 67,88
PASS DECOUVERTE		Option P	8,49	Pas de part régionale (disposition fédérale)	8,49
		Option O	9,00		9,00
		Option +	9,58		9,58
BENEVOLE		Option P	6,49		6,49

II – L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE (ETR) ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS

1 – INDEMNITÉS FORFAITAIRES

Les montants d'indemnité, décrits ci-dessous, s'appliquent à toute personne ayant un diplôme inscrit au RNCP (CQP, BEES 1 et 2, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) intervenant de manière ponctuelle à la demande de la LENA pour des missions de formation d'escrimeurs, de cadres fédéraux ou d'arbitre (hors conseiller technique sportif ou cadre salarié de l'Etat) :

✚	Forfait encadrement :	pour une journée :	160,00 €
		pour une demi-journée :	80,00 €
✚	Forfait nuitée	pendant les stages pour surveillance des mineurs :	50,00 €
✚	Forfait journalier	réunion ETR (en présentiel) :	70,00 €

Le règlement de cette indemnité sera réalisé sur présentation de facture pour les intervenants ayant un statut d'auto-entrepreneur ou le cas échéant par le club ou la structure d'emploi.

Ces montants d'indemnité ne s'appliquent pas dans le cadre d'une prestation réalisée sur le temps de travail de l'intervenant, dans le cadre de son emploi pour une administration, la FFE, un comité départemental ou un club ; dans ce cas, la prestation sera facturée par les organismes mandataires.

2 – FRAIS DE DÉPLACEMENT DES INTERVENANTS

Montant de remboursement des frais kilométriques : **0,33 €/km** (si covoiturage 0.44€/k en indiquant les noms des personnes)

Il est conforme au barème fédéral à la date d'établissement du présent règlement.

Le déplacement se fera prioritairement en train et transports collectifs (voiture ou minibus) ; le covoiturage est privilégié. Tout autre moyen de transport utilisé devra faire l'objet d'un accord préalable de la trésorière de la ligue.

Par dérogation à cette règle, pour les personnels salariés de la LENA occupant les fonctions d'Assistant Technique Régional (ATR), il sera fait application du barème des impôts en vigueur à la date d'engagement des frais.

Le demandeur devra fournir les justificatifs du nombre de kilomètres parcourus. Le kilométrage maximal ne pourra cependant dépasser celui du trajet entre le lieu de résidence personnelle de la personne déclaré en début de saison sportive et le lieu de la prestation.

Les frais remboursables sur justificatifs :

✚	Transports train et collectif :	100% du tarif (2ème classe pour le train)
✚	Péage autoroute et de parking :	Sur justificatif
✚	Hébergement :	75,00 € en province
		90,00 € à Paris et en Ile de France
✚	Petit-déjeuner (en sus) :	9,50 €
✚	Repas :	25,00 €
		15,00 € sur le site des compétitions

3 – FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE L'ETR LORS DES STAGES

Pour les stages :

- ✚ **D'une journée :** prise en charge des frais du repas du midi des intervenants sur la base du barème énoncé à l'alinéa précédent (frais réels, **plafond de 25 €/personne**).
- ✚ **De plusieurs jours :** dans ou hors la ligue, prise en charge de la totalité des frais justifiés d'hébergement et de restauration des intervenants.

Toute action particulière fera l'objet d'un devis devant être validé par la trésorière de la LENA.

4 - PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE L'ETR : RÉUNIONS NATIONALES DE FORMATION

Ces frais sont normalement pris en charge par la FFE. Les exceptions éventuelles sont examinées au cas par cas.

III – LES COMPÉTITIONS REGIONALES : DROITS D'ENGAGEMENT ET RECOMPENSES

Les droits d'engagement des compétitions régionales sont fixés chaque année par le Comité Directeur de la LENA et inscrits dans les règlements sportifs de chaque arme.

Les récompenses (médaillles) sont fournies par la LENA uniquement sur les championnats Nouvelle Aquitaine. En individuel, les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés, à partir de M13. En équipes la troisième place est uniquement disputée à partir de M17.

La récupération des médailles au secrétariat de la LENA est à la charge de l'organisateur. Ce dernier devra vérifier le stock remis avant la compétition. A cette occasion, il lui sera fourni un kakemono à l'effigie de la LENA à utiliser comme fond de scène lors des remises de récompenses.

IV – LES AIDES AUX TIREURS

1 - LES AIDES INDIVIDUELLES

- ⊙ **Aide en tutorat (marraine/parrain) prodiguée par des escrimeurs de haut niveau de la LENA en faveur de jeunes tireurs régionaux** *(les critères à l'étude):*

Cette aide a pour but d'aider les jeunes tireurs (M13/M15) à réaliser leur projet de haut niveau grâce au soutien, aux conseils, d'escrimeurs classés ou expérimentés. En contrepartie, les tuteurs recevraient de la LENA une aide à déterminer.

- ⊙ **Aides aux déplacements lors des compétitions sélectives :**

Soutien aux « **clubs formateurs** » pour participation aux **déplacements** de leurs tireurs lors des **compétitions internationales sélectives, à l'étranger**; arrêtées par les commissions d'armes de la FFE.

🏆 **Catégories concernées :** M17 / M20 / Senior

🏆 **Eligibilité :** licenciés dans un club de la LENA.

tireurs sélectionnés FFE, non pris en charge (feuille de route officielle).

🏆 **Barème forfaitaire** par tireur participant, hors tireur pris en charge par la FFE,

— 200 € pour les M17 et M20

— 160 € pour les senior

Aides versées aux clubs, **sur demande**, une fois le déplacement effectué.

A titre exceptionnel, et en fonction des disponibilités de la LENA, si le coût du déplacement dépasse 1000 € (destination éloignée notamment), l'aide pourra être majorée dans la limite de 400 €. Cette revalorisation sera étudiée au cas par cas en bureau.

- ⊙ **Stages nationaux HORIZON 2036 (M15)**

Participation de la ligue pour l'accompagnement des tireurs et arbitres sélectionnés au stages nationaux HORIZON 2036, à hauteur de **0% à 50 % du coût du stage** en fonction de l'enveloppe prévisionnelle attribuée en début de saison.

2 - LES AIDES PAR EQUIPES (armes olympiques)

Aide financière portant sur les épreuves par équipes :

Compétition	Catégorie	Classement	Indemnité financière
Championnat de France	M17-M20	N1	100 € par équipe

3 - LA FETE DES JEUNES

☉ Aide à la logistique :

Il est rappelé que :

- Le déplacement est à la charge des clubs. La LENA prend en charge la supervision de la compétition. Elle joue un rôle de facilitateur afin d'essayer de mutualiser les déplacements.
- Les équipes sont constituées en fonction des règles définies par le règlement sportif.
- Le coaching pour la compétition Individuelle est organisé par les clubs.
- Le coaching pour la compétition par équipe est organisé par la LENA suivant les règles définies par le règlement sportif.

En conséquence, la LENA prendra intégralement en charge :

- ✚ Les frais d'engagement des équipes de la Nouvelle Aquitaine
- ✚ Les arbitres non pris en charge par la FFE
- ✚ Les indemnités de coaching des équipes à partir du samedi soir : forfait de **160,00 €** + hébergement et repas (sur la base des indemnités prévues au point 2, ci-dessus).

☉ Valorisation des résultats :

Podium individuel :

Afin de valoriser les résultats réalisés lors de la Fête des Jeunes, la LENA a décidé d'octroyer une aide aux tireurs ayant réalisé un podium individuel. Elle sera attribuée en bon d'achat matériel de la façon suivante :

- ✚ 1^{ère} place : **150,00 €**
- ✚ 2^{ème} place : **100,00 €**
- ✚ 3^{ème} place : **75,00 €**

Titre par équipes :

Pour la compétition par équipe, seul le titre N1 sera valorisé et chaque équipier recevra un bon d'achat en matériel de : **100,00 €**.

4 - LES CENTRES DE FORMATION FEDERAUX (CFF)

Les CFF sont des structures habilitées par la FFE. Actuellement, il en existe 2 dans la LENA : Un au fleuret avec comme club support le BEC, l'autre au sabre avec comme club support la Section Paloise. Ils constituent un des maillons de la politique fédérale et de celle de la LENA d'accès vers le haut niveau. Leur principal objet est de permettre à des tireurs issus de la Nouvelle Aquitaine d'améliorer leurs résultats et d'intégrer les pôles nationaux.

A ce titre, la LENA contribue à leur fonctionnement en participant à leur coordination technique et à leur évaluation (mise à disposition de temps d'ATR).

Les survêtements de la LENA seront déclinés pour les tireurs des CFF. Ils sont financés à hauteur maximum de **70 €/tireur + 2 encadrants**.

Les Centres de Préformation Fédéraux (CPF) ayant par nature vocation à structurer au niveau départemental, il est possible d'obtenir une aide dans le cadre des conventions d'objectifs annuelles passées entre la LENA et le Comité départemental d'appartenance à la structure.

5 – LE PARA ESCRIME

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la FFE a obtenu la délégation du para-escrime (escrime fauteuil et déficients visuels). En conséquence, la LENA :

- ✚ **Prend en charge les survêtements des para-escrimeurs régionaux** sélectionnés pour les compétitions de référence, dans les mêmes conditions que ceux des CFF, soit une veste par athlète.
- ✚ **Aide financière à la participation aux épreuves internationales sélectives** des para-escrimeurs licenciés en Nouvelle Aquitaine, dans les mêmes conditions que les aides aux tireurs valides. Une liste des épreuves éligibles sera définie chaque année.
- ✚ **Inclut dans ses stages de perfectionnement les para-escrimeurs**, en fonction de la demande de la commission de la Vie Sportive.

6 – PARTICIPATION AUX STAGES REGIONAUX

☉ Stages : Escrime Olympique, (épée, fleuret, sabre)

Les stages de la LENA, qu'ils soient organisés ou non en collaboration avec un club ou un comité départemental, constituent un des maillons essentiels de la politique d'animation et de détection régionale. **Sans revêtir un caractère obligatoire, la participation à ces derniers est vivement conseillée (notamment pour être sélectionné en équipe à la fête des jeunes).**

Le présent dispositif s'inscrit dans une double perspective :

- Permettre la participation des tireurs aux stages en allégeant la contribution financière des familles.
- Favoriser plus spécifiquement le développement du para-escrime et de l'escrime féminine, de la lutte contre les incivilités et le dopage conformément aux orientations souhaitées par nos partenaires institutionnels et aux financements qui y sont associés.

La LENA prend en charge :

- ✚ **Les dépenses liées à l'encadrement** : rémunération et frais de déplacement
- ✚ **Les frais de transport du matériel** si nécessaire (location véhicule)
- ✚ **Les frais de réservation des salles d'armes** lorsque c'est le cas

☉ Stages de formation : Escrime artistique, Sabre Laser

La LENA **prend en charge tout ou partie des dépenses liées à l'encadrement** des stages de formation de la ligue régionale destinées notamment à la formation des animateurs et éducateurs (défraiement des intervenants et frais de transport, d'hébergement et de repas). Cela sur proposition chaque année d'un programme de formation et d'animation coconstruit entre l'ETR (représenté par le responsable ETR et les référents de ces disciplines).

V – LES AIDES A L'ARBITRAGE

1 - INDEMNITES D'ARBITRAGE

Le budget de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) est entériné par le Comité Directeur de la LENA pour une saison complète. En référence au plan de développement de la LENA, il tient compte des priorités fixées par celui-ci.

Il permet :

- La mise en œuvre de la formation initiale et continue des arbitres,
- L'organisation de la certification de l'arbitrage régional,

- Le fonctionnement de la CRA,
- L'aide à l'organisation des épreuves sportives,

Montant des indemnités d'arbitrage :

Arbitre international	:	100 €
Arbitre national	:	70 €
Arbitre régional ou en formation régionale :		45 €
Arbitre territorial :		30 €
Arbitre en formation territoriale :		25 €

2 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE (CRA)

Remboursement sur justificatifs des frais de transport du responsable de la CRA pour les réunions de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) organisées par la FFE sur la base des dispositions du présent règlement financier, si ce dernier n'est pas pris en charge par la FFE.

Pour tous les championnats régionaux, un représentant CRA est nommé en début de saison. Il est en charge de la supervision de la compétition.

- Le référent recevra un dédommagement par jour lors des compétitions : **60,00 €**
- En cas de déplacement loin de son lieu de résidence, il sera dédommagé sur les bases du barème fédéral et donc à l'identique des frais de déplacement de l'ETR.

3 - VALORISATION DES ARBITRES DU « POOL ARBITRES REFERENTS »

Le «**Pool arbitres référents**» est constitué de 6 arbitres maximum (si possible 2 à chaque arme). Ils sont choisis par la CRA en fonction de leur compétence et de leur disponibilité. Ces arbitres doivent avoir le diplôme national ou au minimum passer le QCM national dans la saison. Ils s'engagent à être disponibles en priorité pour la ligue permettant ainsi de palier au déficit d'arbitres sur les épreuves régionales.

Un arbitre du «**Pool arbitres référents**» officiant à la demande de la LENA sur une compétition régionale recevra son indemnité par l'organisateur, plus la somme équivalente par la ligue.

S'il se déplace à la demande de la LENA, son déplacement et ses frais d'hébergement seront pris en charge à la même hauteur que le référent (Cf ci-dessus).

4 - PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DES ARBITRES

La ligue organise les «**Journées Nationales de l'Arbitrage**» (JNA) avec l'appui des 12 Comités Départementaux. Elle organise les stages de formations régionales à l'arbitrage ainsi que le suivi des arbitres régionaux.

A ce titre, elle prend en charge les indemnités et frais des intervenants sur ces activités.

Par ailleurs, afin de favoriser et de développer le nombre d'arbitre féminine, la LENA peut prendre en charge tout ou partie des frais de repas des arbitres appelées sur les stages de formation régionaux.

V – LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX

L'action des comités départementaux constitue un complément indispensable de celle de la LENA. Les comités ont vocation à décliner les actions de cette dernière au plus près du terrain. Leur action doit donc être concertée, voire conjointe, et répond à des objectifs communs de développement de la pratique de l'escrime.

Une **convention annuelle** fixe les engagements réciproques de la LENA et de chaque Comité Départemental. Celle-ci détaille les actions à mettre en œuvre, les moyens qui y sont consacrés par chacun (matériels, techniques, financiers) et les modalités d'évaluation (bilans...).

Sans que cela soit limitatif, les actions devront porter sur :

- ✚ Les priorités définies par la LENA, elles-mêmes élaborées en fonction du plan de développement fédéral (complémentarité et cohérence des actions entre l'échelon départemental et régional)
- ✚ Les thématiques faisant l'objet de subventions de la part du Conseil Régional et/ou du PSF/ANS pour le développement de l'escrime sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle Aquitaine : chaque convention sera validée en Comité Directeur.

VI – LES AIDES AU DEVELOPPEMENT

1 - AIDE A LA CREATION DE SECTIONS OU DE CLUBS (dispositif LENA/FFE)

L'implantation de nouvelles structures s'inscrit directement dans le cadre de l'**Appel à Projets national** piloté par la Fédération Française d'Escrime dans le cadre de son Plan Fédéral de Développement. La LENA intervient en soutien technique et apporte un cofinancement aux projets retenus au niveau national.

- ✚ **Une initiative et arbitrage fédéraux** : L'analyse des candidatures et la décision d'octroi de l'aide relèvent de la compétence exclusive de la **Commission Nationale de Développement de la FFE**.
- ✚ **Dotation globale et cofinancement LENA** :
 - **Dotation Fédérale (FFE)** : un forfait financier de **1 000 €** est attribué par la FFE à chaque projet lauréat.
 - **Abondement Régional** : la LENA cofinance l'initiative à hauteur de **500 €** pour chaque dossier du territoire validé par la Commission Nationale, portant l'aide totale au démarrage à **1 500 €**.
- ✚ **Critères de priorisation de la Commission Nationale** : les projets sont sélectionnés par la FFE selon l'ordre de priorité fédéral établi :
 1. Création d'un nouveau club autonome.
 2. Création d'une antenne à finalité de club.
 3. Création d'une antenne de club.
- ✚ **Engagements de la structure lauréate** : l'association bénéficiaire s'engage réglementairement auprès des instances à :
 - Garantir en permanence un parc matériel suffisant et conforme pour assurer l'accueil et la sécurité des pratiquants.
 - Fournir à la FFE (avec copie à la LENA) **avant le 1er juin de l'année N+1** un bilan complet de l'action menée (comprenant : rapport d'activité, évolution des primo-licenciés, bilan financier synthétique et valorisation média/photos).
- ✚ **Procédure de dépôt** : les dossiers de candidature dématérialisés (incluant la fiche projet FFE, le diagnostic territorial et la convention de mise à disposition des locaux) doivent être transmis au secrétariat de la LENA. Après avis technique du pôle développement régional, la Ligue bascule le dossier à la direction du développement de la FFE (developpement@ffescrime.fr) pour arbitrage final.

2 - AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES CLUBS ET DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

L'action de la LENA mise en place afin d'aider les clubs et les Comités Départementaux à s'équiper en matériel avec le support du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine est mise en sommeil pour la saison 2026/2027.

3 - AUTRES AIDES ET DISPOSITIFS

© Licences et affiliations :

Escrime et cancer du sein (solution riposte), sport santé, la LENA a décidé de maintenir la baisse du montant de sa part régionale (10,50 €. au lieu de 29.30 € en 2023/2024) et de maintenir ce prix pour toute la durée de l'olympiade).

© Prime de croissance (action conjointe FFE / LENA) :

Co-construite à parts égales entre la FFE et la LENA, la « Prime de croissance » est une aide financière automatique versée aux clubs pour récompenser dynamiquement la fidélisation et le recrutement de nouveaux licenciés.

✚ **Financement paritaire** : l'aide s'élève à **30 € par licencié supplémentaire** (15 € part FFE + 15 € part LENA). La FFE avance l'intégralité de la prime directement aux clubs en juillet, puis facture la quote-part de 50% à la LENA.

✚ **Modalités de calcul et calendrier** : la croissance est calculée à partir de l'effectif de référence d'août 2026 (ou le dernier effectif primé pour les années suivantes). Les compteurs sont arrêtés au **15 mai** de chaque saison, suivis d'une validation conjointe FFE/LENA en juin pour un versement des fonds début juillet.

✚ **Cas particuliers** : les clubs bénéficiant déjà d'une autre aide fédérale sur la saison ne sont pas éligibles. Les nouveaux clubs ou clubs repartant de zéro licencié ne deviennent éligibles qu'à la fin de leur **troisième année de fonctionnement**.

Le règlement complet du dispositif, les conditions précises d'éligibilité et le suivi des effectifs (via l'extranet) sont consultables directement sur le [site officiel de la FFE](#).

4 - AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ORGANISATION : COMPÉTITIONS NATIONALES / INTERNATIONALES

Elle est attribuée sur avis du Comité Directeur après présentation d'un dossier motivé, selon les disponibilités financières de la LENA.

5 - AIDE D'ÉQUIPE DE « BÉNÉVOLES POLYVALENTS ET MOBILES »

Pour aider et créer du lien entre les clubs de la LENA, une équipe de bénévoles référencés, disponibles, mobiles et compétents sera constituée. Elle permettra de former les dirigeants des clubs moins expérimentés dans certains domaines de la gestion d'un club et de ses activités.

6 - MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Mise en place d'un « Fonds de Solidarité Matériel » (FSM) – Dès la saison 2026/2027 Face à la baisse des subventions, à l'inflation et pour pérenniser la gestion du parc matériel, la LENA instaure un mécanisme de financement solidaire sans augmenter la part régionale des licences.

✚ **Principe et application** : prélèvement obligatoire de 1 € par engagement sur toutes les épreuves régionales individuelles labellisées LENA (y compris Horizon 2036). Ce prélèvement s'applique de manière solidaire à tous les clubs organisateurs, même si aucun matériel de la ligue n'est utilisé.

✚ **Facturation** : établie par la LENA après l'épreuve, sur la base du nombre réel de tireurs engagés sur l'extranet.

✚ **Droits d'engagement (M13 à Vétérans)** : le plafond fédéral est relevé à 15 € (au lieu de 10 €). Pour la saison 2026/2027, la LENA recommande de limiter ce tarif à 12 € afin de préserver les compétiteurs.

✚ **Affectation des fonds** : les recettes sont strictement dédiées à l'achat, l'entretien, la réparation et au renouvellement d'un parc matériel mutualisé.

Modalités de mise à disposition :

- + **Prêt gratuit** : le matériel est mis à disposition gracieusement pour les structures de la LENA réalisant des épreuves officielles, sous réserve du respect du règlement spécifique.
- + **Location payante** : une formule de location forfaitaire s'applique pour les organisateurs de stages privés, manifestations privées ou structures hors LENA.

VII – LES AIDES À LA FORMATION

1 – AIDE À LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Les frais de transport, d'hébergement et de repas liés à la participation aux stages de formation ou de montée en compétence proposés par l'IFFE aux enseignants peuvent être pris en charge : à hauteur de 10% à 50 % par la LENA. L'aide sera proportionnelle à la dépense engagée, soumise à l'attribution par le principal club employeur ou le Comité Départemental d'une aide équivalente et versée sur facture.

2 – AIDE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Toute personne faisant une formation en vue de l'obtention d'un diplôme à visée professionnelle inscrit au RNCP pourra obtenir **une aide financière (enveloppe globale de la saison pour toutes des demandes : 1000 €)** pour les frais annexes (hébergement, déplacement) qui ne seraient pas pris en charge par un organisme de formation ou tout autre dispositif d'aide selon les conditions suivantes :

- + Faire une demande individualisée et motivée détaillant notamment le projet professionnel du demandeur.
- + Fournir le plan de financement avec les prises en charge
- + Fournir les justificatifs des dépenses pour tout remboursement.
- + S'engager à rester en Région pendant une durée de deux ans sauf à rembourser le montant de l'aide obtenue.

Le dossier sera soumis à l'approbation du Comité Directeur.

VI – PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Toute demande de remboursement sera réalisée avec le formulaire de note de frais de l'annexe 1 ; elle devra être adressée à la trésorière de la ligne par mail à l'adresse : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr et les originaux des justificatifs seront transmis par courrier papier à l'adresse de la LENA et à l'attention de la trésorière.

La note de frais devra être accompagnée des justificatifs. Seuls les justificatifs valables et originaux sont pris en compte et **ils devront être transmis dans les 45 jours après l'évènement** ayant généré ces frais pour les actions réalisées entre le 1 janvier et le 30 novembre de l'année en cours et dans les 30 jours sur la période du 1 décembre au 31 décembre soit au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

ANNEXE 1 : Formulaire de prise en charge de frais de déplacement

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME		NOTE DE FRAIS		Ligue Régionale Escrime NOUVELLE-AQUITAINE	
A ENVOYER PAR MAIL DANS LES 15 JOURS SUIVANT L'ÉPREUVE A : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr					
Nom :					
Prénom :					
Adresse :					
Code postal - Ville :					
Courriel :					
Portable :					
Compétition ☐ Stage ☐ Arbitrage ☐ Autre ☐ Référent CN ☐					
Objet de la mission :					
Date et lieu :					
FRAIS ENGAGÉS					
<i>Tout justificatif manquant ne sera pas remboursé. Les reçus de CB ne sont pas recevables.</i>					
Véhicule personnel : remboursement limité à 1000 km AR					
Lieu de départ :		Lieu d'arrivée :		Nb Km AR :	
0,33 € / km				- €	
Si covoiturage :		Allers/Retours Lieu compét./Hôtel pour covoiturer les arbitres		Nb Km AR :	
0,44 € / km				- €	
Indiquer les noms des personnes :		1-	3-		
		2-	4-		
Location de véhicule (1) :		- €			
Essence (si pas de remboursement km) :		- €			
Péage (1) :		- €			
Parking (1) :		- €			
Taxi (1) :		- €			
Transport en commun (1) :		- €			
Avion (sous réserve d'accord préalable des trésoriers) (1+2) :		- €			
Train (1) :		- €			
Hébergement (1+3) :		- €			
Repas (1) :		- €			
Téléphone (1) :		- €			
Autres frais :		- €			
ARBITRAGE					
	Niveau	Indemnités	Nb jour(s)		
Indemnités journalières arbitrage (5)		- €		- €	
Indemnité d'éloignement (6)		- €		- €	
Prime d'assiduité		- €		- €	
Prime Finale (7)		- €		- €	
TOTAL A PAYER		- €			
☐					
Date et Signature :		Visa du responsable :		Visa de la Direction Générale :	
Nom :		Nom :		Nom :	

(1) Joindre les justificatifs originaux numériques ou scannés

(2) Après accord préalable de la FFE

(3) Hôtel 90 euros en Région Parisienne et 75 euros en Province + 9,50€ max de petit-déjeuner

(4) Repas 25 euros maximum avec justificatifs

(5) Indemnités arbitrage : indiquer le niveau arbitrage (Régional, National ou International)

Ind. Journalières arbitrage : International A/B (100€), International C (80€), National (70€) et Régional (45€)

(6) Uniquement pour épreuves l'étranger

(7) La prime de finale ne s'applique qu'aux épreuves nationales et Championnats de France seniors

20/08/2024